

Département de l'Ain.

Bourg, le 1^{er} octobre 1864.

Nous, PRÉFET DE L'AIN, Vu la décision en date du 17 décembre 1861, par laquelle M. le Ministre des travaux publics a autorisé les études d'un chemin de fer de Morez à Saint-Claude et Nantua;

Vu la lettre du 30 septembre 1864, par laquelle M. le Sous-Préfet de Belley fait connaître que le complément des études du chemin de fer dont il s'agit dans la direction de Nantua à un point de la ligne de Lyon à Genève, compris entre Ambérieu et Rossillon, a été confié à M. Jacqueline, ingénieur à Paris;

Vu la demande de M. le Sous-Préfet tendant à obtenir pour cet ingénieur et ses employés l'autorisation de pénétrer dans les propriétés particulières à l'effet de s'y livrer aux opérations nécessaires;

Vu la loi du 16 septembre 1807; ARRÊTONS : VA

Art 1^{er}. M. Jacqueline, ingénieur à Paris, et les employés sous ses ordres sont autorisés à entrer dans les propriétés particulières closes ou non closes, pour procéder aux opérations de nivellement, levés de plans, piquetage, placement de jalons, signaux, piquets, bornes ou repères, et à faire au besoin sur ces propriétés des sondes et des éclaircies à travers les arbres, haies, clôtures, qui seraient obstacle à l'étude du tracé du chemin de fer dont il s'agit, sur le territoire des arrondissements de Belley et de Nantua.

Art 2. Les propriétaires ou locataires des terrains sur lesquels il sera nécessaire de pénétrer pour les opérations ci-dessus indiquées sont invités à permettre la libre entrée à M. Jacqueline et à ses agents, à respecter les jalons, piquets, signaux, bornes ou autres repères qui seront placés dans l'intérieur du tracé.

Art 3. Les indemnités pour dommages, s'il y a lieu, seront, à défaut d'arrangement amiable, réglées par le Conseil de préfecture, suivant les dispositions des lois des 28 pluviôse an VIII et 16 septembre 1807.

Pour le Préfet de l'Ain en congé : Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire général délégué, BEHARÉLLE

On annonce les mutations suivantes dans le clergé du diocèse :

M. l'abbé Corderoy, curé de Meyriat, est nommé curé de Confrançon.

M. l'abbé Tournier, vicaire à Treffort, est nommé curé de Mionnay.

M. l'abbé Perrin, prêtre de la dernière ordination, est nommé vicaire à Treffort.

S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder à la commune de Condamine-la-Doye, sur les propositions de M. le Préfet, une concession de livres destinés à être placés dans la bibliothèque scolaire de cette commune.

LYCÉE IMPÉRIAL DE BOURG.

Une nouvelle classe sera ouverte au Lycée pour la rentrée prochaine. — C'est un cours élémentaire de français, intermédiaire entre la petite école primaire et la première année de l'enseignement secondaire spécial. Cette classe pourra être très-fructueusement suivie par les enfants de 10 à 12 ans.

Nous rappelons que la rentrée des classes au Lycée de Bourg est définitivement fixée au dimanche soir, 9 octobre. La messe de St-Esprit sera célébrée le lundi matin; il y aura classe le soir.

« Samedi dernier, dit l'Abeille du Bugey, M. le comte d'Angeville, fondé de pouvoir des communes du canton d'Hauteville, est venu, au sein de la commission du chemin de fer de Nantua, faire part du projet que ces communes ont adopté avec enthousiasme, de se relier par une voie ferrée à la ligne du Lyon-Genève. Il a proposé aux membres présents de la commission de raccorder la ligne du Jura français en un point indiqué par l'étude de leur tracé qui doit être confié à M. l'ingénieur Jacqueline en partant de la gare de Maillat pour se développer par la Combe-du-Val et franchir les hautes montagnes du Bugey en empruntant les territoires d'Aranc et lieux circonvoisins, pour de là se jeter dans la vallée de St-Rambert.

« Les communes du canton d'Hauteville s'engageraient à payer les frais d'études, jusqu'à concurrence de 12,000 fr. Elles voteraient ensuite de fortes sommes pour l'exécution des travaux. »

Puisque cette importante question de l'établissement d'un chemin de fer dans ces pays industriels, déshérités par la suppression du roulage, revient sur le tapis; puisque ces démarches nouvelles des intéressés prouvent une fois encore combien les habitants du Bugey ont de l'initiative et de l'intelligence; puisqu'enfin chaque jour nous avons à proclamer la vitalité de ces concitoyens qui ne demandent que quelques faibles secours pour doter leurs montagnes d'une source de richesses considérables, nous croyons opportun et utile de reproduire aujourd'hui le texte même de la délibération et des vœux émis par le Conseil général de l'Ain, dans la dernière session, et relatifs au chemin de fer d'Ambronay à Nantua, Oyonnax, St Claude, Morez et Champagnole :

« Le Conseil général n'a pas cessé de se pré-

occuper de la situation malheureuse de l'arrondissement de Nantua, lequel, placé en dehors du réseau des voies ferrées qui desservent les autres parties du département, voit son industrie paralysée et stationnaire et ses richesses naturelles privées de leurs débouchés essentiels.

« Un projet d'embranchement d'Ambronay à Nantua et Oyonnax, avec prolongement sur St-Claude, Morez et Champagnole, a été étudié aux frais des localités intéressées, avec le concours du département et en vertu d'une autorisation de l'administration supérieure.

« Ce projet, qui répond si bien aux besoins de ces contrées industrielles, en offrant à leurs produits un double débouché sur le Midi par Lyon et sur le Nord par le réseau des chemins de fer de Franche-Comté, a été accueilli avec la plus grande sympathie par le Conseil général.

« Mais l'utilité et l'urgence de cette ligne sont reconnues incontestables; si les études consciencieuses et détaillées qui ont été faites prouvent que son exécution est possible dans des conditions modérées de dépense, la question des voies et moyens n'est malheureusement pas encore résolue, et l'anxiété des populations intéressées est à son comble.

« Dans un rapport préliminaire sur la question des chemins de fer vicinaux, M. l'agent-voyer en chef du département place en tête des voies à étudier le chemin de fer de Nantua. Il indique même sommairement une nouvelle direction qui consisterait à suivre la vallée de l'Ognin, à traverser la rivière d'Ain à Granges, et aboutirait à Bourg en passant par Ceyzériat.

« Cette variante, qui aurait pour résultat de faire dévier la ligne projetée de la seule direction qui réponde aux besoins du pays, est énergiquement repoussée par les Comités de Nantua, St-Claude et Morez et par des délibérations fortement motivées des Conseils municipaux de Nantua et d'Oyonnax.

« En outre, le système proposé des chemins de fer vicinaux, qui peut, en se développant, amener à des conséquences fécondes relativement aux chemins locaux de peu d'étendue et d'une faible dépense, ce système serait-il applicable à une ligne d'une construction aussi importante que celle qui doit relier avec Lyon d'une part et Besançon de l'autre des pays industriels et riches en produits naturels? »

« Dans cette situation, le Conseil Général, renouvelant le vœu qu'il a déjà émis dans ses précédentes sessions, sollicite avec instance l'appui et le concours du gouvernement de l'Empereur en faveur du projet de chemin de fer d'Ambronay à Nantua et Oyonnax, avec prolongement sur St-Claude, Morez et Champagnole.

« Le Conseil Général ne doute pas de l'empressement des communes traversées et de celles placées à proximité de la ligne projetée à mettre toutes les ressources dont elles pourront disposer au service d'une cause d'où dépendent leur existence et leur prospérité.

« Il prie Monsieur le Préfet de vouloir bien encourager les efforts et les votes des communes dans ce sens, persuadé qu'en présence de sacrifices locaux dont l'importance donnerait la mesure des aspirations des populations intéressées, le concours de l'Etat et celui du département deviendraient d'autant plus assurés. »

D'importantes réparations aux orgues de l'église paroissiale de Nantua, faites par un facteur de Paris, ont été terminées cette semaine. Jeudi, à deux heures, jour fixé pour la réception de l'instrument régénéré, plusieurs amateurs se rencontraient dans les nefes du temple. Trois organistes, MM. Corbet, professeur de musique à Saint-Amour; Schen et Winkler, professeurs à Nantua, composaient le jury d'examen.

Ces artistes ont successivement exécuté divers morceaux, embrassant toute l'échelle des sons, ils nous ont fait entendre tour à tour les jeux variés de ce puissant instrument, ses accents graves et dévotionnels, comme dit Montaigne. Tantôt les trompettes sonores semblaient annoncer la fin du monde et le jugement de Dieu; tantôt les flûtes lointaines chantaient des chœurs célestes, imitant les voix humaines d'un timbre et d'une douceur angéliques.

Nous avons été vivement impressionné par les accords majestueux et terribles du grand orgue et par les mélodies suaves et religieuses de l'orgue expressif.

Les orgues de Nantua, dans leur état actuel, sont véritablement remarquables pour l'étendue, la justesse et la qualité de leurs sons. (Abeille.)

— Les vendanges se continuent dans notre Beaujolais, sous un soleil des plus chauds. On commence seulement à vendanger sur les côtes; le résultat comme quantité est jusqu'à présent bien supérieur à celui de l'an passé; on s'accorde à dire que la qualité sera excellente. (Journal de Villefranche.)

— Les affaires en vins reprennent de l'animation dans les grands centres vinicoles, mais aux vignobles on ne songe qu'aux vendanges, qu'on commence et que là-bas on finit.

Dans le Maconnais, elles sont à peu près terminées; il ne reste guère que les vins

blancs. La récolte, nous l'avons dit, dépasse en quantité et surtout en qualité toutes les espérances.

Les prix, qui ne sont pas encore bien établis, varient, selon mérite, entre 50 et 60 fr. la pièce de 210 litres, prise six semaines après la récolte et sou... (J. de S.-et-L.)

— On écrit de Nuits, 27 septembre : Nous sommes en pleines vendanges et par un temps des plus magnifiques. Voici sur quoi l'on compte : récolte peu abondante en bon vin, bonne année moyenne en gamay; pour l'un et pour l'autre, qualité supérieure.

Une lettre de Puligny, du 26, contient les passages suivants :

« Nous avons eu un soleil magnifique pour nos vendanges, qui sont à peu près terminées. Du jour au lendemain les cuves étaient en fermentation; le moût pèse de 10° à 11°, et l'on croit que le vin ordinaire de cette année vaudra celui de 1861. Le rendement est à peu près celui de l'an passé (55 à 60 hectol. par hectare); le prix des vins de 1864 sont actuellement les mêmes que ceux de 1863. Les vins fins ont rendu de 25 à 30 hectolitres par hectare; quant aux prix on n'en parle pas encore. »

Les détenteurs des chevaux et juments qui proviennent des corps de troupe se sont alarmés à tort en vue de la reprise par l'Etat; aucun ordre formel n'a encore été donné et tout fait espérer que la réintégration ne sera que partielle. — C. B.

Un affreux incendie a éclaté à Genève, pendant la nuit du 25 septembre. Une maison de sept étages, habitée par des gens très-pauvres, a été détruite. Le feu a pris au second étage, l'escalier, qui était au centre fut brûlé tout de suite, ce qui coupa la retraite aux personnes qui restaient dans la maison. Malgré la promptitude des secours, le feu envahit tout avec une célérité désespérante et fit plusieurs victimes.

Dans la maison en feu, on vit brûler un homme devant une fenêtre, empêché par quelque chose de sauter en bas. Une jeune femme, qui avait jeté des meubles par la fenêtre, n'eut plus le temps de sauter elle-même, le plancher lui fit défaut et elle disparut dans le brasier.

Un acte de dévouement qui mérite d'être signalé est le suivant : tout le toit du bâtiment était brûlé excepté un dernier coin, où un homme, une femme et un enfant s'étaient réfugiés, à l'abri de deux cheminées. Du toit de la maison attenante, qui était d'environ trois étages plus bas, on leur lança des cordes et des sacs, mais rien ne tenait. Un homme de 25 ans environ, apporta par une lucarne une énorme perche, qu'avec l'aide d'un pompier il dressa contre le mur. O malheur! la perche était de trois pieds trop courte. Cependant l'homme qui était sur le toit embrasé put descendre, mais lui seul. Le sauteur grimpa alors comme un chat en haut la perche, emporta l'enfant et après l'avoir déposé dans le grenier de la maison voisine, il remonta et sauva la femme. A peine l'opération était-elle terminée, le mur qui soutenait le coin de toit s'écroula en partie sur le quai où plusieurs personnes furent blessées. — Pendant ce sauvetage, tous les spectateurs étaient dans l'anxiété, craignant de voir engouffrer et sauter et sauter.

Le lendemain, on a découvert dans les décombres neuf cadavres, et il y a à l'hôpital dix-huit blessés, dont deux médecins.

— D'après le relevé statistique du 10 décembre 1860, Genève comptait dans sa population le nombre énorme de 29,077 étrangers, dont 25,106 Français (15,271 Savoisiens et 9,835 Français proprement dits), puis 2,038 Allemands, 924 Italiens, 325 Anglais et 604 d'autres nations. Il est fort probable que, depuis cette date et pendant ces quatre années, l'augmentation aura été progressive.

Un correspondant parisien de l'Escaut écrit à ce journal : « Je lis dans une correspondance parisienne : « En annonçant que M. Vaïsse laissait une fortune de 2,500,000 fr., j'exprimais l'espoir que le gouvernement ne proposerait pas au Corps législatif de voter une pension à la veuve. On m'apprend que le préfet défunt n'était pas marié; « On m'avait dit le contraire. » Mon confrère avait été à la fois bien et mal informé; en d'autres termes, M. Vaïsse était marié sans l'être. Telle est l'in vraisemblable vérité. L'histoire est curieuse et vaut la peine d'être contée.

« M. Vaïsse, cela remonte au temps de Louis-Philippe, demanda en mariage la veuve du général Damrémont, tué au siège de Constantinople, et fut agréé. Mais une difficulté se présentait; M^{me} Damrémont touchait une pension, bénéficia de son veuvage, à laquelle il lui fallait renoncer en se mariant. Que faire pour esquisser la loi? une chose bien simple. Les futurs partirent pour l'Allemagne et contractèrent une union purement religieuse, dans un Etat où le mariage civil n'existe pas.

« Aux yeux de l'Eglise, l'union était valable; devant la loi française, elle n'existait pas. M^{me} Damrémont continua à toucher sa pension, et M. Vaïsse, comme je vous le disais plus haut, était marié sans l'être. »

BANQUET HIPPOPHAGUE DE LYON.

Ainsi, s'il faut en croire les historographes de ce banquet... chevaleresque, on a servi, mercredi 28 septembre, dans les salons de M. Neyret, un Bucéphale quelconque, âgé de dix-huit mois, qui s'était brisé l'épine dorsale en descendant la Croix-Rousse?... Noble et intéressant animal, heureuse bête, tu as eu pour tombeau l'estomac reconnaissant de MM. de la Faculté de médecine! Les bœufs, les moutons et les porcs chantent tes louanges! Rossinante envie ton sort, ô fortunatum nimum sua si bona norit!

« L'usage alimentaire de la viande de cheval, ont dit MM. Muret et Quivogne, est un immense bienfait pour la santé et la fortune publique. En l'adoptant en France, on fera entrer dans la consommation plus de 40 millions de kilogrammes d'une viande aussi bonne que celle du bœuf, plus saine que celle du porc et trois fois moins chère que toutes les autres viandes de boucherie. »

Et, de suite, mon pauvre coursier fourbu, ils l'ont fait dépecer par des mains habiles et servir en bouillie, en cervelas, à l'italienne, à la broche et en pâté froid! Pourquoi? pour faire entrer l'agriculture dans une phase nouvelle, pour révolutionner l'étable et l'abattoir! Horrendum!!! Il me semble que j'en ai le mors aux dents...

Ah! messieurs les hippophages! vous croyez qu'on va vous laisser commettre des chevaleries pareilles sans crier sur vous har? vous avez compté sans votre hôte.

Quarante millions de kilogrammes! dites-vous. Mais on mangera donc tous les chevaux à la fois?

De la viande aussi bonne que celle du bœuf! Mais, ils en ont donc tous menti; ces braves soldats contraints par la famine à manger du cheval qu'ils ont trouvé coriace et de mauvais goût?

De la viande plus saine que celle du porc! Mais, vous ignorez donc, savants docteurs, que le cheval est exposé à des maladies contagieuses qui se communiquent souvent par le simple contact? Vous voulez donc accroître forcément le nombre de vos clients déjà trop nombreux?

De la viande trois fois moins chère que toutes les autres viandes de boucherie! Mais vous vous imaginez donc que la viande de cheval peut se vendre 20 centimes la livre, puisque les autres viandes se vendent en moyenne, sur les plus chers marchés, 60 centimes ou, si vous le préférez, 12 sous? Ma foi, ce serait un prix séduisant, dans le cas où le boucher ne donnerait pas de réjouissance.

Allons, allons, vous avez trop tôt crié victoire. Ce n'est pas encore en 1864 qu'on fera courir les bœufs, les moutons et les porcs sur le turf et qu'on mènera le cheval à l'abattoir.

Revenez à votre bon sens accoutumé; ce n'est que dans le royaume des chimères que l'on voit le bœuf efflanqué attelé à la voiture du gentleman, les cochons trainer les chariots du roulage et les porcs remplacer les poneys et les chevaux corses au tilbury des fashionnables.

Hourrah donc pour la poule au pot d'Henri IV et pour le vulgaire bouilli de bœuf. Trois grognements à l'anglais contre le pot au feu de cheval mort de vieillesse à trente-cinq ans ou de maladie à dix-huit mois! Et de sympathiques compliments de... condoléance à ces messieurs qui se qualifient de gourmands par état et qui ont voulu satisfaire à toute force leur subite faim de cheval.

M.-A. GROMIER.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les journaux italiens nous apportent aujourd'hui le programme politique du nouveau ministère.

Le programme du ministère La Marmora est bien fait pour inspirer des regrets aux émeutiers de Turin et aux partis qui les ont encouragés dans leur conduite coupable. Les nouveaux ministres s'en remettent complètement aux votes du Parlement, à l'adhésion des représentants de la nation, et ils invoquent avec raison cette foi inaltérable que le peuple italien a toujours eue dans le patriotisme du roi Victor-Emmanuel.

Turin, 2 octobre.

L'Opinione, la Gazette de Turin, la Stampa, la Discussion, la Monarchia Nazionale, la Perseveranza de Milan et d'autres journaux, louent le ministère de la franchise de ses déclarations. Le Pungolo, tout en appuyant le programme du ministère, craint qu'il ne soit pas encore décidé à exécuter la convention.

Rome, 30 septembre.

L'Observatore Romano raconte une tentative de démonstration qui a eu lieu, hier soir, pendant que la musique des hussards français jouait la retraite au milieu d'une foule considérable. Des cris inopportuns et subversifs ont été proférés, mais l'arrestation de quelques agitateurs, opérée par les gendarmes français, a promptement ramené le calme. (Havas-Bullier.)